

JE SUIS ... AU LYCÉE

QUELS SONT LES AMÉNAGEMENTS DONT JE PEUX BÉNÉFICIER ?

À quoi ai-je droit si je ne suis pas encore listé.e ?

Dans la continuité et dans le même plan que les SSS au collège, certains lycées proposent des **sections d'excellence sportive (SES)**.

Ces sections s'adressent aux jeunes qui visent à terme à accéder au haut niveau et incorporer un pôle (ils ont été repérés au niveau local ou régional, mais ne sont pas encore inscrits sur les listes de haut niveau).

À quoi ai-je droit si je suis listé.e ?

Pour les sportif(ve)s inscrits sur les listes de haut niveau (Élite, Sénior, Relève, Reconversion), Espoir, Collectifs nationaux, ou appartenant à des structures d'entraînements reconnues du PPF :

- Des aménagements de scolarité et d'examens sont prévus dans le cadre de l'instruction interministérielle du 5 Novembre 2020.
- Les aménagements sont mis en place en fonction des entraînements, stages et compétitions entre le sportif, l'établissement et la structure d'entraînement.

[Liste des établissements partenaires de nos structures sportives](#)

Emplois du temps type :

[Voir le PDF](#)

Quelles sont les spécificités liées au baccalauréat ?

Les SHN ont la possibilité de conserver, dans la limite de 5 sessions, les notes obtenues au bac général et technologique. Ils peuvent également accéder à la session de remplacement organisée en septembre, à condition que le DTN justifie leur absence à la session organisée classiquement en juin.

Ils ont aussi la possibilité de valider leur spécialité sportive dans le cadre de l'épreuve facultative d'EPS au bac. Ils obtiennent automatiquement 16/16 à l'épreuve pratique, et passent seulement un oral sur les connaissances scientifiques, techniques et réglementaires de leur discipline.

Je suis listé.e et je veux mettre mon statut en avant sur Parcoursup :

Lorsque les sportifs remplissent leurs vœux de formation supérieure sur Parcoursup, ils ont la possibilité de cocher une case dans l'interface de la plateforme.

À ne pas sous-estimer car cette information est valorisée par les établissements supérieurs, et permet aussi de savoir si ils proposent d'office des aménagements dans leurs formations.

[En savoir plus](#)

QUELLES SONT LES AIDES FINANCIERES DONT JE PEUX BÉNÉFICIER ?

Les régions :

Chaque région peut accompagner ses athlètes en valorisant aussi bien la construction de leurs projets sportifs et de vie, ou en leur accordant des statuts d'ambassadeurs.

Les aides financières interviennent si les athlètes sont inscrits sur les listes ministérielles, et lorsqu'ils font des podiums sur les compétitions internationales (se référer au site de sa région pour plus d'informations).

Qui contacter ?

Pour toutes questions et informations supplémentaires vous pouvez écrire à :

socioproshn@ffvoile.fr